

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME  
Tél: 04.90.04.37.50  
Courriel : urbanisme@apt.fr

## PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT)		Référence dossier :
Déposée le : 27/05/2025 Demande affichée le : 04/06/2025	Complétée le :	AT08400325S0010
Par :	SAS ANGE FRANCHISE	
Demeurant à :	RUE EMILIEN GAUTIER 13290 AIX EN PROVENCE	Aménagement d'une boulangerie dans un local existant
Représenté par :	MME GAFFET PATRICIA	
Sur un terrain sis :	0849 avenue DE LANCON 84400 APT	
Références Cadastres :	AK-0126	

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

**VU**, le code de la Construction et de l'Habitation,  
**VU**, la demande en date du 22/05/2025 reçu en mairie le 27/05/2025,  
**VU**, l'avis Favorable assorti d'une ou plusieurs prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de CAVAILLON en date du 22/07/2025 reçu en mairie le 25/07/2025,  
**VU**, l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPAH-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 11/08/2025,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.  
Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS CAVAILLON émises dans l'avis Favorable assorti d'une ou plusieurs prescriptions en date du 22/07/2025.  
Vous trouverez joint au présent arrêté l'avis du SDIS.

Fait à APT, le 27 Août 2025,  
Le Maire de la Ville d'Apt  
ARNAUD-DELOY Véronique

Par délégation du Maire  
Jean AILLAUD  
Premier adjoint



### INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.